



**KPMG Entreprises  
Auvergne**  
Parc Technologique La Pardieu  
6 rue Valentin Haüy  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20  
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Agence Régionale de Développement  
Economique d'Auvergne**

**Rapport général du  
commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2008  
Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne  
Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND  
*Ce rapport contient 10 pages*  
Référence : IC/GV



KPMG Entreprises  
Auvergne  
Parc Technologique La Pardieu  
6 rue Valentin Haüy  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20  
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19  
Site internet : www.kpmg.fr

## Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne

Siège social : Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND  
Fonds associatif : € 20 985

### Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

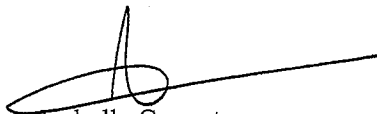
## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Clermont-Ferrand, le 10 avril 2009

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A.



Isabelle Cognet  
Associée

EMPLOIS		Année N 31/12/2008	Année N-1 31/12/2007	RESSOURCES	Année N 31/12/2008	Année N-1 31/12/2007
Immobilisations		38 891 €	57 924 €	Report à nouveau	20 985 €	200 303 €
Matériel / Mobilier	Valeur nette	198 961 €	173 950 €	Provisions pour risques et charges	0 €	0 €
Matériel / Mobilier	Amortissement	2 531 €	2 531 €			
Matériel / Mobilier	Valeur brute	20 796 €	1 145 €			
Agencements		20 796 €	0 €			
Dépôts & cautionnements		266 114 €	227 222 €	Autres valeurs de passif	363 296 €	419 393 €
Titres de participations		2 500 €	2 500 €	Fournisseurs	236 831 €	
B2 C2 Titres (2500 x 1 €)	Montant brut	2 500 €	2 500 €	Factures à payer	84 218 €	
	Provision pour dépréciation	0 €	0 €	Factures à recevoir	152 612 €	
	Valeur nette	2 500 €	2 500 €	Personnel rémunérations dues	0 €	
Adhérents, cotisations à recevoir		39 600 €	25 200 €	Organismes sociaux	76 431 €	
Adhérents 2007	Montant brut	4 500 €	4 500 €	États / Charges à payer	8 068 €	
Adhérents 2008	Provision pour dépréciation	39 600 €	39 600 €	Axe Biomed fonds dévolus	41 966 €	
	Valeur nette	4 100 €	4 500 €	Produits reçus d'avance	2 766 €	18 844 €
Autres valeurs d'actif		310 439 €	328 010 €	Disponibilités	7 246 €	16 196 €
Charges constatées d'avance		19 297 €		Excédent	30 755 €	0 €
Personnel		860 €				
Produits à recevoir :		290 283 €				
ARDTA		40 441 €				
CRA		49 301 €				
Entreprises VIE		29 680 €				
pôle agroalimentaire / biotech		81 152 €				
pôle aéronautique		9 324 €				
Pôle TIC		1 500 €				
Pôle Eco industries bois		1 080 €				
Contrats de territoires		72 355 €				
Fonctionnement		5 450 €				
Valeurs mobilières de placement		2 325 €	2 242 €			
Disponibilités		31 294 €	59 541 €			
Déficit		0 €	179 318 €			
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>425 050 €</b>	<b>654 734 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>425 050 €</b>	<b>654 735 €</b>

	31/12/2008	31/12/2007	PRODUITS	31/12/2008	31/12/2007
<b>CHARGES</b>					
Achats	26 784 €	34 608 €	Cotisations des adhérents	121 500 €	122 400 €
Services extérieurs	119 282 €	117 723 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne	1 318 000 €	1 385 000 €
Locaux Deille (part ARDE)	44 889 €	40 323 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne Evaluation	13 760 €	0 €
Autres services extérieurs	1 015 980 €	1 113 217 €	Participations entreprises et partenaires	561 402 €	472 425 €
Impôts et taxes	57 928 €	59 909 €	Produits accessoires	5 628 €	1 954 €
Charges de personnel	709 718 €	734 605 €	Produits financiers	2 500 €	151 €
Charges de personnel partagé ARDE/AIRSET	57 293 €		AIRSET charges de personnel	57 293 €	37 732 €
Charges de personnel partagé ARDE/ARDTA	109 900 €	101 320 €	Participation ARDTA (locaux, charges de personnel partagé et frais de fonctionnement)	184 858 €	163 912 €
Frais fonctionnement et locaux relatifs à l'ARDTA	74 759 €	62 592 €	Participation ARDTA (solde frais 2006)	0 €	1 513 €
Charges financières	2 000 €	1 873 €	Redevance "Oasis"	5 000 €	5 000 €
Dotations aux amortissements	15 619 €	16 819 €	<b>TOTAL DES PRODUITS D'ACTIVITÉ</b>	<b>2 269 940 €</b>	<b>2 190 087 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉ</b>	<b>2 234 152 €</b>	<b>2 282 989 €</b>	Reprise sur provisions	100 000 €	9 973 €
Dotations aux provisions	4 500 €	900 €	Produits exceptionnels	1 168 €	4 747 €
Charges exceptionnelles	101 700 €	235 €	<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS</b>	<b>101 168 €</b>	<b>14 720 €</b>
Dotations aux provisions exceptionnelles	0 €	100 000 €	Excédent		179 318 €
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>	<b>106 200 €</b>	<b>101 135 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>2 371 108 €</b>	<b>2 384 124 €</b>
Excédent	30 756 €	0 €			

## 1/ FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il convient de souligner les points suivants :

### \* Subventions du Conseil Régional d'Auvergne :

Lors de sa session de Décembre 2007, le Conseil régional d'Auvergne avait attribué à l'ARDE une subvention globale de 1 350 000 EUR. En juin 2008, il a été voté par l'Assemblée régionale une diminution de cette subvention de 32 000 EUR compte tenu d'un gel budgétaire lié au fait que l'Auvergne n'est plus éligible à la péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat pour l'année 2008. Le montant de la subvention pour 2008 s'élève donc à 1 318 000 EUR.

Par ailleurs, le Conseil régional a attribué à l'ARDE une subvention de 13 760 EUR destinée à financer une partie de l'évaluation décidée par l'Assemblée Générale de Juin 2008.

### \* Relations avec l'ARDTA :

L'Agence des Territoires occupe une partie des locaux de l'ARDE et s'appuie pour certaines tâches (services généraux) sur le personnel de l'ARDE. De ce fait, des conventions ont été établies entre les deux agences visant à assurer un partage des charges locatives et d'entretien ainsi que les frais de personnel concerné, selon une base de 40 % ARDTA et 60 % ARDE.

A ce titre, pour l'exercice écoulé, l'ARDE a pris en charge un montant global de 184 858 € refacturé ainsi à l'ARDTA :

▪ Personnel partagé	109 900 €
▪ Locaux partagés	33 700 €
▪ Frais généraux divers	41 758 €

\* Relations avec la SAS AIRSET :

1/ Titres de participations :

Au 31 décembre 2007, une provision de 100 000 EUR avait été constatée afin de faire face au risque de dépréciation des titres de la SAS AIRSET. Il est rappelé que l'ARDE détenait 200 titres à 500 € de valeur nominale, soit 100 000 € (dont 50 titres de portage pour un acquéreur éventuel).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, la poursuite de l'activité d'AIRSET est devenue très incertaine. En Avril 2008 l'Assemblée Générale des actionnaires d'AIRSET commençait à envisager une dissolution anticipée de la Société, laquelle a été proposée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 4 juin 2008.

Les actionnaires d'AIRSET réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 8 juillet 2008 afin de prononcer la dissolution d'AIRSET et la nomination d'un liquidateur, ont finalement décidé in extremis et à l'unanimité, de céder leurs actions à la Société SLICOM-INTERNATIONAL à compter du 15 juillet 2008. Cette cession des titres détenus par l'ARDE a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 20 centimes d'euros.

Cette cession a été constatée dans les comptes de l'agence au 31/12/2008 par la reprise de la provision constituée en 2007 et la constatation d'une charge exceptionnelle en 2008.

2/ Convention de mise à disposition de personnel :

La convention de mise à disposition de personnel auprès de la SAS AIRSET s'est poursuivie jusqu'au 30 Juin 2008. A ce titre, l'ARDE a refacturé à cette société une somme de 57 293 €.

2/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GENERALITÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- \* continuité de l'exploitation
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUVERGNE

Centre Delille  
Place Delille  
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

- \* indépendance des exercices
- \* comptabilité en coût historique

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux règles comptables, les comptes de l'exercice ont été arrêtés sans changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISÉ

- \* Modes et méthodes d'évaluation :  
Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Il est précisé que les investissements 2008 se sont élevés à environ 7 K€ intéressant uniquement l'outil informatique.
- \* Amortissements :  
Aucune modification n'a été apportée dans le rythme des amortissements qui restent les suivants :
  - Immobilisations corporelles
    - matériel de bureau et informatique ..... 3 à 5 ans
    - aménagement des locaux ..... 5 ans
  - Immobilisations financières :  
Voir remarques concernant les titres AIRSET ci-dessus dans « Faits Majeurs ».

Certifié sincère et régulier  
Le Commissaire aux Comptes



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUVERGNE

Centre Deille  
Place Deille  
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

CRÉANCES

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Il convient de souligner qu'une provision pour dépréciation de 4,5 K€ a été constituée pour un adhérent non à jour de sa cotisation 2007.

CAPITAUX PROPRES

Le poste de report à nouveau est constitué des résultats constatés au cours des exercices antérieurs.

DETTES

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

4/ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le principe d'indépendance des exercices a conduit à constater au 31 décembre 2008 :

- \* des produits à recevoir pour 290 K€,
- \* des produits constatés d'avance pour 2,7 K€,
- \* des factures non parvenues pour 153 K€,
- \* des charges constatées d'avance pour 19 K€.

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUVERGNE

Centre Deille  
Place Deille  
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

5/ ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

L'Agence Régionale de Développement d'Auvergne ne bénéficie d'aucun engagement particulier et elle n'en a donné aucun.

La provision pour retraite s'élève au 31 décembre 2008 à 8 K€.

6/ EFFECTIF

Au 31 décembre 2008, l'association comptait 13 salariés dont 3 à temps partiel.

7/ AUTRES INFORMATIONS

L'organisation mise en place à la suite de la mise en place de l'Accord de Réduction du Temps de Travail a permis de solder les temps de récupérations au 31 décembre 2008. Nous rappelons que cette situation est identique à celle constatée au 31 décembre 2007.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, les salariés disposent d'un Droit Individuel à Formation (DIF) de 20 heures annuelles. A ce titre, les droits non exercés sur l'année 2008 s'élève à 592 heures.